

qui entraînait sans distinction une farandole d'hommes de toutes conditions vers une issue fatale. XI^e et XV^e s. en furent friands ; Conrad Witz en aurait peint. Y eut-il ou peut-on encore trouver en Savoie du nord quelque fresque murale de Crâne ou de Danse Macabre ?

On ne veut plus côtoyer la mort ni la toucher

A Cluses, le 29 juillet 1613, le conseil de ville s'assembla sur le cimetière. Il fut délibéré que l'église serait fermée afin d'éviter le mélange des pestiférés et des non pestiférés.

En 1615, les enterreurs ne portent plus les morts sur l'épaule mais 'avec des serviettes'. On défend les couvercles bombés des cercueils pour éviter le luxe et surtout gagner de la place,

A Scionzier, lors de la peste de 1630, on vit Mre Pierre Jay, curé, natif d'Aÿse, "assis devant l'entrée de la cure...[dicter ses dernières volontés le 28 août] au notaire et aux nombreux témoins. Il ne va pas même signer son testament, à cause du mal contagieux... et pour le doute que ledit testateur n'en soit atteint, ayant été serré et ses domestiques, par les commis à ces fins".



Sur cet extrait d'une Danse macabre de Bâle, le premier au bras de la Mort, serait l'anti-pape Félix V (Amédée VIII de Savoie)

Une difficulté matérielle complique l'existence, les cimetières affichent 'complet'

Dans les temps anciens il était d'usage d'enterrer dans l'église, non seulement les prêtres, qui se réservaient le chœur, mais aussi de nombreux fidèles... pour être plus près du Ciel. Les familles qui avaient fondé une chapelle y recevaient le repos éternel. Les autres étaient sépulturés dans 'l'enclos parroissial' ou dans leur jardin (notamment les enfants). Dès 1792, il fut interdit, "même aux familles qui avaient, dans la nouvelle église, des places spéciales, d'y choisir le lieu de leur sépulture".

Lors de la terrible contagion de 1613, "les convois mortuaires ne passaient point par les rues, de crainte que les corps des pestiférés, en circulant, ne fissent de nouvelles victimes. On enterrait près des maisons, dans les jardins, dans les vergers, à côté des chemins". Devant l'ampleur de l'épidémie, il fallut créer des cimetières de pesteux à la périphérie des bourgs.

La peur 'fait fric'

Cette réflexion de Mr Fol dévoile bien la mentalité : "A l'automne du Moyen-Age, la mort, ça rapporte... elle est source de profits. Le Purgatoire devient un élément à part entière du paysage de l'au-delà...La démocratisation des prières pour les défunts [engendre] une nouvelle vague d'offices, une gamme de services funèbres variés aux tarifs abordables, même pour les bourses les plus humbles". Aux XIV-XV^e s., la sépulture dans les campagnes ne nécessite pas le passage à l'église, seuls les privilégiés bénéficient d'un office religieux, voire d'une inhumation sous le sous-pied de l'église. Tarifs : selon Mr Fol, vers 1450, l'inhumation coûte environ 12 deniers (= trois pains) ; l'office de 'bout de l'an' ou 'annuel' qui marque la fin du deuil : entre 9 deniers et 3 sous.

C'est alors que des vicaires besogneux songent à remonter leurs finances avec tout un panel d'offres de services, notamment pour abrégé l'attente au Purgatoire. La répétition des prières : septains, trentains, quarantains accélère le passage au Paradis... et fait fric !

Les 'nantis' n'ont-ils pas prévu une 'fondation' avec rente perpétuelle pour faire dire des messes pour le repos de leur âme et celle de leur famille. D'où, "demande inflationniste de messes 'pro mortuis' et plus encore 'd'anniversaires'". Sans compter le développement du 'commerce de la cire', "viatique préféré et le moins cher". Le nombre des cierges et chandelles est signe extérieur d'offrande. Si bien qu'à Sallanches, au milieu du XV^e s., "le produit de la taxation des sacrements funéraires (6) intervient pour plus de 90 % dans les ressources curiales extraordinaires... alors que les honoraires d'enterrements pour seulement 1 %".

On fait des vœux, offre un tableau, une statue. Sans parler des indulgences !

